



Collectif CGT des Agents des SDIS



Montreuil le vendredi 25 octobre 2013

A l'attention de Monsieur PAPAUD
Directeur Général de la sécurité Civile

Monsieur,

En complément de notre échange du 2 octobre sur la filière dans les locaux de la DGSCGC, nous tenons à dénoncer la discrimination dont sont victimes à l'évidence certains agents sapeurs pompiers professionnels dans le dernier de grade de la catégorie C. Ces adjudants qui occupent des fonctions désormais dévolues aux agents de catégorie B, n'ont pu bénéficier de mesures transitoires qui leur aurait permis un accès direct à ce cadre d'emploi à l'instar des dispositions mises en place pour l'avancement quasi systématique des SPV (*décret 2013-412 du 17 mai 2013 relatif au SPV, les articles 23, 24 et 84*).

Nous voulons savoir ce qu'il sera entrepris pour ces agents. Les SDIS ont bénéficié des apports et compétences de ces agents, il serait inadmissible de les laisser de côté, lors de l'installation d'une filière qui est considérée par certains comme "une avancée".

Monsieur veuillez recevoir nos salutations respectueuses.

Pour le collectif
Sébastien Delavoux

Fédération CGT des services publics Collectif des SDIS
Case 547 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex

Contact : Internet : WWW.CGTdesSDIS.com Mail : Bureau.national@CGTdesSDIS.com Fax 01 48 51 98 20